La CAA : repères techniques et pilotage au sein des ESSMS

CONTEXTE

La Communication Alternative et Améliorée (CAA) constitue un levier essentiel pour garantir le droit des personnes accompagnées à communiquer, à exprimer leurs choix et à participer aux décisions qui les concernent.
Elle favorise l'autodétermination, la participation sociale et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.
Pourtant, malgré une prise de conscience croissante de ses enjeux, sa mise en œuvre reste inégale au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Le déploiement de la CAA ne peut se limiter à la mise à disposition d'outils de communication adaptés.
Il implique une évolution des postures professionnelles, des pratiques d'accompagnement et de l'organisation collective.
Les managers occupent une place déterminante pour impulser cette dynamique, mobiliser les équipes et inscrire la CAA dans les orientations institutionnelles.
Ils doivent également savoir identifier les outils pertinents, prendre en compte les besoins d'accessibilité et prévenir les réponses inadaptées. L'intégration de la CAA dans les projets personnalisés, les transmissions et les routines professionnelles constitue un enjeu majeur de continuité. Cette formation propose aux managers des repères techniques, réglementaires et méthodologiques pour structurer une démarche institutionnelle cohérente.
Un accompagnement à six mois permet enfin d'analyser les réalisations, d'ajuster les pratiques et de consolider l'inscription de la CAA dans le projet d'établissement..

OBJECTIFS

Identifier les principaux repères réglementaires et les recommandations de bonnes pratiques relatives à la CAA.
Caractériser les outils de CAA et repérer les critères permettant de choisir des solutions adaptées aux besoins des personnes accompagnées.
Repérer les besoins d'accessibilité, notamment moteurs, visuels et cognitifs, et identifier les professionnels ressources à mobiliser.
Réaliser un diagnostic des pratiques de communication de leur établissement et identifier les principaux freins au déploiement de la CAA.
Mobiliser des leviers managériaux pour accompagner le changement de posture et favoriser l'appropriation de la CAA par les équipes.
Construire un plan d'action visant à intégrer la CAA dans le projet d'établissement, les projets personnalisés et les routines professionnelles.
Identifier les moyens de compensation mobilisables et structurer un argumentaire en faveur de l'accès à un outil de CAA adapté.
Évaluer, à six mois, les actions mises en œuvre, les besoins restant à couvrir et les ajustements nécessaires à la pérennisation de la démarche.

CONTENU

Cadre et enjeux de la CAA : droits des personnes accompagnées, recommandations de bonnes pratiques, autodétermination
Outils et stratégies de CAA : panorama des moyens de communication, critères de choix, adéquation aux besoins individuels.
Accessibilité de la communication : repérage des contraintes motrices, visuelles et cognitives, adaptation des supports
Diagnostic des pratiques : autodiagnostic institutionnel, identification des stratégies de communication existantes, analyse des freins professionnels et organisationnels et repérage des priorités.
Management du changement : analyse des résistances, évolution des postures professionnelles, mobilisation des équipes
Pilotage institutionnel : intégration de la CAA dans le projet d'établissement, les projets personnalisés, les réunions, les transmissions…
Compensation et financement : repérage des besoins, identification des interlocuteurs, articulation avec les familles et les MDA/MDPH, et élaboration d'un argumentaire en faveur d'une demande de PCH lorsque celle-ci est pertinente.
Appui-conseil à six mois : bilan des actions engagées, analyse des pratiques et des difficultés rencontrées, évaluation de l'intégration de la CAA dans le projet d'établissement, identification des besoins de formation et actualisation de la feuille de route.

Intervenant(e)	Dates et lieux	Public	Durée	Tarif
Orthophoniste et formatrice	A définir	Managers d'établissement ESSMS	3 jours (2+1) 21 heures	Cf Devis

Prérequis
Aucun

Délais d'accès
30 jours avant le début de la formation

Méthode mobilisée
Alternance d'apports théoriques et d'échanges. situations concrètes

Modalités d'évaluation
Evaluation préalable des attentes, évaluation à chaud, évaluation à froid (quizz, questionnaires, …)

Accessibilité handicap : Le CEFRAS souhaite être informé des besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels…) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR.

Référents handicaps :
François LIDOUREN f.lidouren@cefras.com ;
Laëtitia LANDELLE l.landelle@cefras.com ;
Bénédicte DROVAL b.droval@cefras.com

Contact : formationcontinue@cefras.com - 02.41.49.00.95